



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
Restreinte

UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/24/Corr.1
27 juin 2002

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITÉ EXÉCUTIF
DU FONDS MULTILATÉRAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTRÉAL
Trente-septième réunion
Montréal, 17-19 juillet 2002

Corrigendum

COOPÉRATION BILATÉRALE

- **Remplacer** le titre des projets pour Israël et le Japon (projet de mousse de polyuréthane rigide à Tempking Jay a Co. en Indonésie) dans le tableau de la page 2 **par** ce qui suit :

TITRE DU PROJET	AGENCE BILATÉRALE
Atelier international d'assistance à la conformité pour le bromure de méthyle (Bahamas, Barbade, Bosnie, Congo, Équateur, Éthiopie, Moldavie, Mexique, Afrique du Sud, Zambie)	Israël
Élimination du CFC-11 par la reconversion au HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide utilisée comme isolant, à Bina Teknik Co. en Indonésie	Japon

- **Remplacer** le montant demandé pour le Japon dans le tableau 1 **par** 294 246 \$US et le total **par** et 28 214 128 \$US.
- **Remplacer** le renvoi au « tableau 5 » au paragraphe 67 **par** « tableau 5a ».
- **Remplacer** le tableau qui suit le paragraphe 72 **par** :

	Titre du projet	Coût du projet (\$US)	Coûts d'appui (US)	Agence d'exécution
a)	Atelier international d'assistance à la conformité pour le bromure de méthyle (Bahamas, Barbade, Bosnie, Congo, Équateur, Éthiopie, Moldavie, Mexique, Afrique du Sud, Zambie)	98 300	9 830	Israël

- **Remplacer** la page 24 **par** la page suivante :

DEMANDE DU GOUVERNEMENT DU JAPON

Introduction

75. Le tableau 7 présente un sommaire de la demande de coopération bilatérale du Japon. Cette demande ne dépasse pas 20 pour cent de la contribution du Japon pour 2002.

Tableau 7

SOUMISSION DU GOUVERNEMENT DU JAPON ET RECOMMANDATION

Titre du projet	Pays	Montant demandé (\$US)	Montant recommandé (\$US)
Élimination du CFC-11 par la reconversion au HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide utilisée comme isolant, à Aneka Citra Refrigeratama Co.	Indonésie	142 506	1)
Élimination du CFC-11 par la reconversion au HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide utilisée comme isolant, à Bina Teknik Co.	Indonésie	117 778	1)
Coût de l'agence		33 851	
TOTAL		294 246	

1) Dans le cadre de UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/40

INDONÉSIE : Élimination du CFC-11 par la reconversion au HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide utilisée comme isolant, à Aneka Citra Refrigeratama Co. (142 506 \$US)

INDONÉSIE : Élimination du CFC-11 par la reconversion au HCFC-141b dans la fabrication de mousse de polyuréthane rigide utilisée comme isolant, à Bina Teknik Co. (117 889 \$US)

76. Les observations et recommandations du Secrétariat du Fonds sont présentées dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/37/40.